

DELIBERATION N° 80/59 : RENOVATION DES ANCIENNES ECURIES/CONVENTION D'INGENIERIE
ET D'ARCHITECTURE

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- désigne Monsieur MALOT, Architecte du Cabinet ARCHE, 66 Boulevard Jean Jaurès à NANCY, comme architecte de l'opération de rénovation des Anciennes Ecuries, pour en faire des salles polyvalentes et améliorer la qualité architecturale extérieure.